



## Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 27 JUIN 2024**

**OBJET : VACANCES**

27) Centre de vacances Héry-sur-Ugine

USI - Sections parapente et plongée - Mise à disposition -  
Convention

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20240627-DEL20240627\_27-DE  
Date de télétransmission : 05/07/2024  
Date de réception préfecture : 05/07/2024

**ETAT DE PRESENCE POINT 27**

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	32
Absents représentés.....	9
Absents excusés.....	5
Absents non excusés. ....	3

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT SEPT JUIN à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 27**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,  
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. PRIEUR,  
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,  
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD.

**ABSENTS EXCUSES**

M. MOKRANI, Conseiller municipal,  
Mme DIARRA, Conseillère municipale,  
M. BAMBA, Conseiller municipal,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal,  
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

**ABSENTS NON EXCUSES**

Mme LE FRANC, Conseillère municipale,

**M. AUBRY, Conseiller municipal,  
Mme KAAOUT, Conseillère municipale.**

**Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en  
exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.**



## VACANCES

27) Centre de vacances Héry-sur-Ugine

USI - Sections parapente et plongée - Mise à disposition - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2144-3,

vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-3 et L2125-1 à L2125-6,

considérant que la ville d'Ivry-sur-Seine porte un intérêt très particulier aux vacances pour toutes et tous,

considérant que, dans ce cadre, la Ville organisera un baptême de parapente et un baptême de plongée encadrés par les bénévoles de l'association Union Sportive d'Ivry (USI), sections Parapente et Plongée, du 16 au 18 juillet 2024, au centre de vacances d'Héry-sur-Ugine,

considérant que ladite association a demandé à la Commune, en contrepartie, de lui mettre à disposition une partie des locaux du centre du 24 au 31 août 2024,

considérant, dès lors, qu'il convient de conclure une convention de partenariat avec l'association USI pour ses sections Parapente et Plongée afin de définir les modalités de cette mise à disposition,

vu la convention, ci-annexée,

### **DELIBERE**

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la convention de mise à disposition du centre de vacances d'Héry-sur-Ugine (du 24 au 31 août 2024) avec l'Union Sportive d'Ivry, et AUTORISE le Maire à la signer.

**ARTICLE 2 :** PRECISE que cette mise à disposition se fera à titre gratuit, en contrepartie de l'organisation d'un baptême de parapente et d'un baptême de plongée pour 15 jeunes de 15 à 17 ans lors du séjour prévu du 16 au 18 juillet 2024 au centre de vacances d'Héry-sur-Ugine.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE - 5 JUIL, 2024

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20240627-DEL20240627\_27-DE  
Date de télétransmission : 05/07/2024  
Date de réception préfecture : 05/07/2024

RECU EN PREFECTURE  
LE - 5 JUIL. 2024  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE - 5 JUIL. 2024